

<https://www.zurbains.com/societe/immobilier/logements-inoccupes-le-gouvernement-part-en-guerre-contre-les-proprietaires.html>



Logements inoccupés : le gouvernement part en guerre contre les propriétaires laissant leurs logements vacants



Date de mise en ligne : lundi 10 février 2020

- Société - Immobilier -

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

Le gouvernement lance un plan pour réduire le nombre de logements inoccupés

"C'est inacceptable que notre pays compte autant de logements vacants alors que des solutions existent", ont affirmé dans un communiqué commun Julien Denormandie, ministre du Logement, et Jacqueline Gourault, sa ministre de tutelle à la Cohésion des Territoires. "Il faut que les propriétaires de ces biens s'en saisissent."

Selon l'Insee, la part des logements vacants a augmenté depuis trente ans à travers le pays. Ils sont surtout présents dans les campagnes et les petites villes, mais leur proportion augmente aussi dans les zones "tendues", principalement les grandes agglomérations, où la demande est la plus forte pour se loger. La majeure partie des logements vacants ne le sont pas longtemps dans ces grandes villes, par exemple parce qu'ils sont loués à des étudiants avec un fort roulement, mais d'autres le restent dans la durée. Ce sont ces derniers qui font l'objet du plan du gouvernement. "200.000 logements du parc privé sont structurellement vacants dans les territoires tendus", affirme le communiqué des ministères.

A lire aussi : [Taxe annuelle sur les logements vacants](#)

Le plan du gouvernement consiste en partie à cartographier les logements vacants, pour mieux saisir les raisons de ce phénomène, et à mieux informer les propriétaires pour les inciter à les louer. "Certains peuvent avoir besoin des aides à la rénovation si le bien est trop dégradé d'autres ont peur des impayés ou des dégradations", expliquent les ministères, rappelant par exemple la garantie d'Etat "Visale" qui concerne, en gros, les candidats de moins de 30 ans à la location. Si le plan comprend un volet lié à la réquisition, ce dernier ne devrait pas viser les propriétaires particuliers, très majoritaires dans le parc français de logements, au sein duquel les grands investisseurs restent rares.

Pas de réquisition, mais des pénalités financières plus fortes

"Pour les particuliers, il est très compliqué de réquisitionner car le droit de propriété est, dans notre Constitution, l'un des plus protecteurs et c'est normal", a souligné M. Denormandie dans un entretien au Parisien. Sans aller jusqu'à la réquisition, il existe déjà des mesures d'ordre coercitif via plusieurs [taxes sur les logements vacants](#). L'exécutif s'appuie sur ces données fiscales pour donner son chiffre de **200.000 logements vacants** depuis longtemps.

Post-scriptum :

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>